

Compte rendu de séance

Séance du 16 Décembre 2013

L' an 2013 et le 16 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie- Salle du conseil municipal sous la présidence de
PICHET Joseph Maire

Présents : M. PICHET Joseph, Maire, Mmes : CLOUET Nathalie, MADDALIN Marie-Christine, MAUSSION Tiphaine, MOREL Patricia, ROUSSEAU Emmanuelle, SAVALLE Véronique, MM : BESNIER Laurent, DAHIOT Daniel, HERVOUIN Jean-Jacques, JACQUES Philippe, JEUSSET Stéphane, MASSET Patrick, POTTIER Christian, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GODET Chantal à M. PICHET Joseph, OGER Céline à Mme MAUSSION Tiphaine, RUBLON Anne-Marie à Mme CLOUET Nathalie

Absent(s) : M. POULARD Roger

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 11/12/2013

Date d'affichage : 11/12/2013

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le : 17/12/2013

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CLOUET Nathalie

Objet(s) des délibérations

Vitré Communauté - Communauté de Communes du Pays Guerchais - Rannée - Bais - Pacte financier général lié à la fusion - 13-084
Modalités de transfert des biens appartenant à la Communauté de Communes " Au Pays de la Roche aux Fées " - protocole d'accord

- 13-085

Décisions modificatives - 13-086

Droit de préemption urbain - 13-087

Personnel - création et suppression de postes - 13-088

Bibliothèque appellation et règlement intérieur - 13-089

Lieu-dit - changement de nom - 13-090

**13-084 - Vitré Communauté - Communauté de Communes du Pays Guerchais - Rannée
- Bais - Pacte financier général lié à la fusion**

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » avec la communauté de Communes du « Pays Guerchais » et extension aux communes de Bais et Rannée,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté en date du 14 décembre 2013,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

APPROUVE le pacte financier général

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le pacte financier général.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**13-085 - Modalités de transfert des biens appartenant à la Communauté de Communes
" Au Pays de la Roche aux Fées " - protocole d'accord**

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » avec la communauté de Communes du « Pays Guerchais » et extension aux communes de Bais et Rannée ;

Vu le protocole d'accord qui détermine les modalités de transferts des terrains situés dans la ZA du Chardonneret (parcelles H 1323, H 1259, H 849, H 1485, H 1486, H 1356, H 1202, H 1478, ZO 45, ZO 51 pour une surface totale de 128 598 m²) et qui fixe le prix de cession à 688 222,23 € HT soit 748 208,74 € TVA sur marge incluse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

CONFIE la rédaction de l'acte de vente à Me LECOMTE, notaire à Bais ;

DECIDE que les frais de notaire relatifs à cette affaire seront à la charge de la commune de Bais ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant à cette acquisition de terrain ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-086 - Décisions modificatives

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

VOTE les décisions modificatives suivantes :

Budget principal

Cession et revente ZA du Chardonneret

| | |
|--|------------|
| Article 2112 : immobilisations corporelles -terrains de voirie | + 780 000€ |
| Article 024 : produit des cessions d'immobilisations | + 780 000€ |

Budget lotissement du Fresne

| | |
|-------------------|------------|
| Article 3555-040 | + 8919,51€ |
| Article 16874 : | + 8919,51€ |
| Article 71355-042 | +8919,51€ |
| Article 605 | +8919,51€ |

Budget lotissement le Fresne Extension

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Recettes Inv Article 3555-040 | -29 310€ |
| Recettes Inv Article 3354-040 | +29 310€ |
| Dépenses Fonct Article 71355-042 | -29 310€ |
| Dépenses Fonct Article 7133-042 | +29 310€ |
| Dépenses Inv Article 3555-040 | -31 249,81€ |
| Dépenses Inv Article 3354-040 | +31 249,81€ |
| Recettes Fonct Article 71355-042 | -31 249,81€ |
| Recettes Fonct Article 7133-042 | +31 249,81€ |

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-087 - Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 568, 20 rue du Champtriquant ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

RENONCE au droit de préemption urbain sur cette parcelle.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-088 - Personnel - création et suppression de postes

Suite au recrutement d'un agent pour la bibliothèque, il convient de modifier le grade du poste de la bibliothécaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE :

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

| fonctions | suppression | création | date |
|----------------|--|--|------------|
| bibliothécaire | Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques | adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe à 80% | 01/01/2014 |

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-089 - Bibliothèque appellation et règlement intérieur

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE que la bibliothèque s'appellera désormais « médiathèque » ;

VALIDE le règlement intérieur commun.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-090 - Lieu-dit - changement de nom

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : Présents :

Voix contre : Votants :

Abstentions :

DECIDE de débaptiser le lieu dit « Le Mazet » et de le renommer « Le Bas Fougeray ».

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)